

LE PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'EQUIPE 2016-2019 (20)

Ce projet est l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre dans les 4 à 5 ans en collaboration avec l'ensemble des acteurs et des partenaires pour faire vivre les projets éducatif et pédagogique du P.O.

Nous nous donnons 4 à 5 années pour réfléchir et agir sur les thèmes :

1. Comment développer la continuité dans notre école ?

Trois pistes de travail :

- Uniformiser harmonieusement l'évaluation au sein des cycles, ainsi que les outils de communication.

- Construire la continuité des référentiels propres à l'élève et à l'enseignant au sein de l'école.

- Organiser des échanges de pratiques, d'outils, de référentiels, de porte-folio au sein des cycles et inter-cycle en fonction des besoins pédagogiques, sociaux et relationnels

Et cela en utilisant des outils permettant le travail collaboratif tels que proposés dans le projet Prof'Essor.

2. Développer la gestion des conflits

Pour le bien-être de chacun, nous mettons en place un cadre cohérent et rigoureux, des règles et des sanctions précises afin de faire évoluer la gestion des conflits dans un climat serein propice à l'épanouissement de tous les acteurs de l'école.

A cet effet, nous construisons et ajustons des outils applicables par tous au fil des années.

Trois pistes de travail à mettre en place avec l'aide de l'université de Mons:

Projet d'établissement de l'équipe

- Mis à jour : lundi 21 novembre 2016 10:09

Écrit par Administrateur site web

- revoir les zones de jeux sur la cour ;
- améliorer nos conseils de classe en pratiquant de nouvelles techniques
- améliorer les règles de l'école et les sanctions, leur respect et définir un conseil de discipline

Nous continuons à opter :

- **pour une relation interpersonnelle**
 - valorisant : l'estime de soi, l'autonomie, l'esprit de recherche, la débrouillardise, la prise d'initiatives
 - développée au sein d'une classe participative et ses conséquences pratiques : le cercle, le conseil de classe / de coopération
 - vécue lors des classes extérieures (**obligatoires**)
 - cycle 5 - 8 (M3- P1 - P2) des classes de mer tous les 3 ans
 - P3 : classes vertes
 - Cycle 10-12 (P5 - P6) des classes de neige tous les 2 ans
 - en sanctionnant les écarts disciplinaires selon la gravité des faits et en faisant réfléchir les élèves sur leurs actes (voir règlement disciplinaire)
- **pour le maintien d'activités et de temps forts :**
 - Une organisation de groupe classe hétérogènes, de demi-groupe ou de cotitulariat qui permettent la manipulation et la construction des savoirs et la progression de chaque élève.
 - Une observation du type de difficultés que l'élève rencontre, un repérage des difficultés au plus tôt et l'aide du PMS pour la partie psychologique et sociale.
 - un travail à domicile adapté au niveau des enfants
 - l'apprentissage du néerlandais dès la M3
 - deux périodes consécutives de sport à partir de P1
 - la natation de M2 à partir de carnaval) à P6
 - la gymnastique de P1 à P6
 - deux périodes de psychomotricité des Acc à M3
 - les sorties et activités socioculturelles et intervenants au sein de l'école (à ajouter),
 - une veillée de Noël de M1 à P6
 - pour une éducation à la santé et à la sécurité
 - un spectacle de classe présenté annuellement aux parents

- **pour un encadrement de l'enfant en dehors du temps scolaire**
 - en participant au programme CLE promu par l'One
 - projet spécifique de l'école (voir document joint)
 - formation continue pour le personnel accueillant
 - en prévoyant un accueil de qualité dès 7h30 et de 15h30 à 18h.
 - Pour les primaires une étude obligatoire pour les élèves restant au-delà de 16h30. Cette étude sera soit surveillée ou dirigée. Une école de devoirs est également organisée via le projet d'accrochage scolaire de la région bruxelloise.
 - Tandis que pour les maternelles, des activités seront proposées.
 - en assurant une garderie le mercredi après-midi où diverses activités seront organisées.